

Le métier de professeur documentaliste : éléments pour la formation

Anne-Marie Beis-Filleron

Titres parus dans la collection « Atouts pour réussir »

Référence	Parution	Titre	Prix
340T0037	sept. 08	<i>Préparation au CRPE, concours 2009, Annales corrigées de français (sujets corrigés de 2008 et de 2007).</i> Georges Roquefort, Viviane Marzouck ; CRDP de l'académie de Montpellier	15 €
340T0038	sept. 08	<i>Préparation au CRPE, concours 2009, Annales corrigées de mathématiques (sujets corrigés de 2008 et de 2007)</i> Eric Bonté, Michel Lavillunière ; CRDP de l'académie de Montpellier	15 €
34011E21	févr. 07	<i>CRPE 1^{re} partie épreuve orale d'entretien ;</i> Jean-Michel Martinez ; CRDP de l'académie de Montpellier	15 €
590B2967	2008	<i>Préparation au CRPE – Epreuves mineure et majeure d'histoire et géographie</i> Jérôme Daublant, André Janson, Roselyne Le Bourgeois-Viron, Maire Oudar, Pierrick Tarin, Nicole Guillon ; CRDP du Nord Pas-de-Calais	23 €
xxxxxx	2008	<i>Préparation au CRPE – Littérature de jeunesse,</i> CRDP de l'académie de Montpellier	xx €
340T0030	juillet 08	<i>Devenir chef d'établissement scolaire (+ CDRom Histoire et organisation du système éducatif).</i> Jean-Marie Puslecki ; CRDP de l'académie de Montpellier	30 €
380APR11	janv. 07	<i>Concours externe d'adjoint administratif</i> Robert Briatte, Dominique Tempesta, Jean-Luc Juveneton ; CRDP de l'académie de Grenoble	15 €
140B4120	nov. 05	<i>L'épreuve didactique à l'agrégation de lettres</i> Yves Maubaut ; CRDP de Basse-Normandie	20 €
060B2281	2006	<i>Les épreuves orales du CAPES de documentation</i> Claudine Vidal ; CRDP de l'académie de Nice	18 €
140B4200	mars 2008	<i>Réussir le Capes externe de documentation,</i> Benjamin Perrier ; CRDP de Basse-Normandie	12 €

www.crdp-montpellier.fr

© 2008, CRDP Académie de Montpellier

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Danger : le photocopillage tue le livre.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5
LA FONCTION DOCUMENTATION	7
1.1. Les origines de la fonction documentation	8
1.2. Les systèmes de communication du savoir	16
LA COOPÉRATION DOCUMENTAIRE	31
2.1. De la nécessité de coopérer	31
2.2. Politique(s) de coopération	35
2.3. Les réseaux reposent sur la compatibilité des formats	56
DE L'INFORMATION, POUR QUI, POUR QUOI FAIRE, OU LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE	61
3.1. La politique documentaire	61
3.2. Appliquer une politique documentaire	65
3.3. La cible de la politique documentaire : les usagers	68
3.4. Acquisition des documents	76
QUEL MANAGEMENT POUR UN CENTRE DE DOCUMENTATION EFFICACE ?..	81
4.1. Objectif : communiquer l'information	81
4.2. Tâches techniques : la chaîne documentaire	85
4.3. Organisation d'un système d'information	90
4.4. Gestion d'un service de documentation	97
4.5. Évaluation	116
LE TRAITEMENT DOCUMENTAIRE	123
5.2. L'analyse documentaire	131
5.3. Outils de l'indexation : les langages documentaires	140
5.4. Traitement de l'information et nouvelles technologies	154

DE L'AUTRE CÔTÉ DU MIROIR, LA RECHERCHE DE L'INFORMATION.....	165
6.1. Qu'est-ce que la recherche d'information ?	165
6.2. Les sources d'information	168
6.3. Procédure(s) de la recherche d'information	176
BIBLIOGRAPHIE	181
Principales sources utilisées dans le présent ouvrage	181
Ouvrages publiés par le SCÉRÉN	183
INDEX	185

AVANT-PROPOS

Cet ouvrage trouve ses racines dans les recherches documentaires faites pour assurer l'enseignement que j'ai dispensé aux étudiants qui préparaient le CAPES de documentation, jusqu'à l'année universitaire 2004-2005.

Qu'on ne se méprenne pas : je n'ai absolument pas la prétention de traiter de façon exhaustive les sciences de l'information et les techniques documentaires, ni de former des documentalistes chevronnés en quelques lignes !

Mon but a été de brosser un cadre général qui reprend le contenu d'une cinquantaine d'heures de formation réparties sur deux à trois mois. Ce panorama devait faciliter l'apprentissage des étudiants qui, pour la plupart, montraient plus d'intérêt pour le monde documentaire qu'ils n'avaient de véritables pré-acquis dans ces domaines. Compte tenu du peu de temps dont nous disposions, j'ai dû sélectionner, dans tout ce qui fait la richesse et la complexité de la culture professionnelle des métiers de l'information, les éléments qui me paraissaient indispensables, parce que capables de servir de repères pour comprendre et situer aujourd'hui le métier de professeur documentaliste en établissement scolaire. Ce cadre de référence avait pour objectif de permettre aux étudiants de contextualiser et de mettre en liens ce qu'ils apprenaient dans le cadre d'autres cours et de leurs travaux personnels, d'établir une cohérence entre tous les éléments de connaissances qu'ils collectaient, et de donner rapidement du sens à leur travail.

C'est pourquoi on trouvera dans ces pages davantage d'informations de base et de réflexions générales que de données précises, données qui deviennent souvent obsolètes vu l'évolution rapide de certains aspects du métier. C'est une synthèse de mes lectures, mais aussi de nombreuses discussions et réflexions avec des collègues, tant professeurs documentalistes que professeurs de disciplines.

Il va de soi que cette sélection reflète un angle d'approche de la fonction documentaire en CDI et de l'apprentissage qui m'est personnel. Elle est également le fruit d'une longue expérience de formatrice qui m'a permis de repérer des points sur lesquels il est particulièrement nécessaire d'insister auprès d'étudiants néophytes. J'espère que cet ouvrage pourra aider

ceux qui préparent le CAPES de documentation. Mais je pense aussi qu'il peut être utile à tous ceux qui sont affectés dans un établissement pour travailler dans le CDI sans connaissances ni expérience professionnelles spécifiques. Je souhaite enfin qu'il apporte un éclairage accessible sur un monde très mal connu à ceux qui sont appelés à collaborer avec des professionnels de l'information documentation, en particulier les professeurs d'autres disciplines qui impliquent leurs élèves dans des recherches documentaires en CDI.

LA FONCTION DOCUMENTATION

1

Si l'on admet qu'il existe une relation forte entre une société et son langage, on comprendra que les néologismes sont créés en fonction des besoins sociaux. Ainsi l'apparition de ces néologismes est le reflet de l'évolution d'une société, tant au niveau de ses besoins que de ses représentations. Les dates d'apparition des termes dont la racine est – document – montrent une chronologie significative.

En effet, *Le Petit Robert*¹ fournit des précisions intéressantes. Le premier terme, document, apparaît au ^{XIII}^e siècle. Il vient du latin *documentum* qui signifie « ce qui sert à instruire », et désigne l'objet. Son sens actuel, issu de l'emploi juridique « titres et documents » est « tout écrit qui sert de preuve ou de renseignement ».

En 1769, apparaît le terme documenter, qui désigne l'action. D'après *Le Petit Robert*, il a deux sens, le deuxième dérivé du premier : « étayer un discours sur des documents », et « fournir des documents ».

Ce même dictionnaire mentionne la création, près d'un siècle plus tard, en 1870, du terme documentation qui désigne la tâche, c'est-à-dire « l'action de rechercher les documents pour appuyer une étude, une thèse » pour un usage personnel en vue d'une activité ou de l'acquisition d'un nouveau savoir. Par extension, ce terme désigne aussi un « ensemble des documents recueillis ».

À peu près en même temps, vers l'année 1876, apparaît l'adjectif documentaire, qui désigne la qualité, c'est-à-dire « ce qui a le caractère d'un document » – un film documentaire par exemple – qui informe à partir de documents.

En revanche, il faut attendre le premier tiers du ^{XX}^e siècle pour voir apparaître le terme qui désigne l'acteur professionnel, puisque c'est en 1935 que *Le Petit Robert* situe la naissance du mot documentaliste, celui qui « réunit, classe, conserve et utilise les documents pour le compte d'une collectivité, d'un service public, etc. ». L'existence d'un profession-

1 ROBERT (Paul), *Le Petit Robert 1 : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1984 (cop).

nel, spécialiste de l'information, capable de la collecter, de la traiter pour mettre documents et information à la disposition de la société est entérinée par la langue française. Cependant, aujourd'hui encore, l'importance de ce professionnel et, surtout, la spécificité de ses compétences, ne sont pas très largement reconnues.

1.1. Les origines de la fonction documentation

Les néologismes issus du mot – document – trouvent leurs racines dans l'évolution historique et sociale.

1.1.1. Rôle social de l'information

L'information est une matière première indispensable à toute activité humaine : toute organisation sociale a besoin d'information pour fonctionner. La société ne peut progresser qu'en exploitant les expériences antérieures, en utilisant les acquis des générations précédentes. Dans ce contexte, l'individu se développera d'autant mieux et plus vite qu'il bénéficiera du savoir passé et présent des autres individus.

Le thème de l'information est très riche et présente des facettes multiples et variées. Il a fait, et fait encore, l'objet de nombreuses communications de la part de chercheurs en sciences de l'information, mais aussi en d'autres domaines. Parmi les multiples définitions disponibles nous en retiendrons trois. La première est signée par Serge Cacaly².

« L'information est la consignation de connaissances dans le but de leur transmission. Cette finalité implique que les connaissances soient inscrites sur un support, afin d'être conservées, et codées, toute représentation du réel étant par nature symbolique ».

*Le Petit Robert*³ propose une définition plus concrète : l'information est l'ensemble de « renseignements sur quelqu'un ou quelque chose », « l'action de s'informer, de prendre des renseignements », et un « renseignement ou un évènement que l'on porte à la connaissance d'une personne, d'un public. ». L'information implique une action, un acte de communication, mais c'est aussi l'objet sur lequel porte cette activité, c'est-à-dire un élément de connaissance, et c'est enfin un ensemble d'éléments de connaissance susceptibles d'être codés pour être conservés, traités ou communiqués. *Le Larousse de Poche*⁴ reprend les mêmes définitions que *Le Petit Robert* mais y ajoute que c'est un « élément de connaissance susceptible d'être codé pour être conservé, traité ou communiqué. » Ce dernier sens prend en compte le rôle social de l'information.

2 CACALY (Serge) dir, *Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation*, Paris, Nathan, 1998. (réf.)

3 *Le Petit Robert 1*, op. cit.

4 *Le Larousse de Poche 2000, dictionnaire de la langue française et de la culture essentielle*, Paris, Larousse, 1999.

En effet, s'il est nécessaire de mémoriser les acquis antérieurs pour que chaque génération puisse progresser en utilisant l'expérience de la génération précédente, il faut aussi trouver des moyens de représenter ces acquis sous forme de codes, comme l'écriture par exemple – et de les stocker. Le stockage a un double objectif. Il a longtemps permis à l'information de transgresser le temps et l'espace, par la constitution de supports matériels sur lesquels elle est codée : ce sont les documents.

Ces documents, supports matériels dans lesquels est consignée la mémoire collective, sont conservés dans des lieux, repérables et connus comme tels, pour que chaque acteur social puisse disposer de cette mémoire en cas de besoin : ce sont les « systèmes documentaires » selon un terme générique qui recouvre des structures très différentes⁵. Le rôle des systèmes documentaires, qui est de conserver les documents porteurs de l'information capable de servir de référence, correspond au premier volet du rôle du documentaliste. Les lieux de stockage ont existé très tôt et se sont multipliés au cours des siècles. La grande bibliothèque d'Alexandrie, les nombreuses bibliothèques des monastères au moyen âge par exemple, ont permis que nous ayons accès aujourd'hui aux écrits anciens, comme le constatent les fondateurs de l'Encyclopédie : « Sans ces bibliothèques il ne nous resterait guère d'ouvrages des Anciens. »⁶

C'est cette fonction à la fois juridique et patrimoniale qui est à l'origine de deux caractéristiques fondamentales des systèmes documentaires, l'encyclopédisme – ou dans le cas de rares bibliothèques spécialisées l'exhaustivité – et le classement. Le premier objectif était en effet de conserver tous les documents qui consignent tout le savoir humain de tous les temps dans tous les domaines parfois dans un domaine spécifique – pour les mettre à disposition. Mais pour pouvoir les mettre à disposition, il s'agit aussi de classer les objets du monde.

La démarche documentaire collective est très ancienne, puisque Aristote ou Pline l'Ancien proposent déjà des méthodes et des outils pour faciliter l'activité documentaire.

La célèbre bibliothèque d'Alexandrie avait pour mission de faire une collecte aussi exhaustive que possible, de proposer non seulement un lieu de consultation, mais aussi un lieu de création en associant l'écriture à la lecture, et un centre de communication de l'information, qui contribue à son rayonnement culturel. Plus tard, les bibliothèques médiévales jouent aussi un rôle important dans la collecte, la conservation et la reproduction des documents, et montrent, pour ce faire, des embryons de traitement documentaire, tels que des ébauches d'analyse, de catalogues, d'index, de classifications.

Au ^{xvi}e siècle les activités documentaires connaissent une brusque accélération due à la fois au développement de l'organisation administrative des monarchies et à l'invention de l'imprimerie.

5 Cf. 1.2.

6 DIDEROT (Denis) et LE ROND D'ALEMBERT (Jean), *L'encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences des arts et des métiers*, vol. 1, Paris, 1751.

Elle se traduit par une prolifération d'institutions qui réunissent, et conservent les documents porteurs d'information, pour la connaissance d'une part – la recherche historique surtout – et pour l'action d'autre part, avec les archives administratives. Ce sont, par exemple, la bibliothèque de la Sorbonne, la bibliothèque Sainte Geneviève créée en 1624, la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle, la bibliothèque Mazarine qui ouvrent respectivement en 1633 et 1643. Ce sont aussi les services d'archives des secrétariats d'État, gérés par des bureaux spécialisés sous Louis XIV.

À la Révolution l'histoire des bibliothèques en France est marquée par une amplification des fonds documentaires nationaux, principalement à partir des collections confisquées au clergé et à la noblesse. Cette augmentation massive et rapide des fonds qu'il fallait inventorier a été à l'origine de la mise en place des premiers systèmes de fiches bibliographiques à intercaler...en utilisant le verso de cartes à jouer ! Les bibliothèques, leur conception en particulier, ont été un sujet de préoccupation constant pour les représentants du peuple qui avaient une conscience aigüe des enjeux sociaux qui leur étaient attachés. La sélection plus ou moins radicale des fonds en fonction des valeurs à transmettre a été au cœur des débats.

1.1.2. *Le XIX^e siècle innovant*

L'âge industriel est un contexte favorable à l'émergence du concept de documentation par rapport aux missions traditionnelles des bibliothèques.

Si le terme apparaît vers 1870, la naissance officielle de la documentation est celle de la création de l'Institut international de bibliographie (IIB), par Paul Otlet et Henri Lafontaine, en 1895, qui marquent ainsi le premier acte d'une fonction documentaire indépendante.

L'idée nouvelle est que l'apanage des bibliothèques – le rangement et le classement des documents à des fins de conservation patrimoniale – ne suffisent plus, même si certaines méthodes de classement s'appuient déjà sur le contenu informatif du document, comme la classification de M. Dewey par exemple⁷. Le traitement des documents prend davantage en compte l'information qu'ils contiennent. Or, traiter l'information implique de bonnes connaissances dans le domaine sur lequel elle porte, ce qui incite les professionnels à avoir une double formation, disciplinaire et documentaire. Les fonds des centres de documentation ont tendance à quitter l'encyclopédisme qui caractérisait la plupart des bibliothèques antérieures et à viser la spécialisation disciplinaire de leur public privilégié. Cependant il faut attendre 1931 pour que le concept de documentation soit officiellement affiché avec la transformation de l'IIB en « Institut international de documentation ».

Quelle conjoncture a permis d'en arriver là ?

Les besoins de la société ont changé. En effet le XIX^e siècle est caractérisé par un développement spectaculaire de l'industrialisation et des innova-

7 Cf. 5.3.3.2.

tions technologiques qui a bouleversé la vie économique, et par une vie politique mouvementée, mais qui tend de façon assez constante vers la démocratie.

Cette nouvelle donne est particulièrement propice à des mutations psychosociales rapides et profondes qui conduisent au changement des valeurs sociales : la classe ouvrière et la bourgeoisie émergent et se développent dans le cadre d'un capitalisme vigoureux. Même si la vie a pu être très difficile pour certains à cette époque, il n'empêche que les barrières sociales ne sont plus tributaires de la naissance : c'est une base fondamentale pour une vision plus démocratique, égalitariste de la société. L'école de Jules Ferry en est directement issue. L'alphabétisation massive est à la fois une réponse à un besoin d'acteurs sociaux nouveaux, et le résultat concret d'une volonté de démocratie. Dans ce contexte, la place de l'information scientifique et technique change radicalement. En effet, le volume des connaissances scientifiques et technologiques augmente énormément. Le XIX^e siècle voit foisonner les grandes et petites inventions. En même temps, les gens ressentent, psychologiquement, dans ce domaine, une grande liberté : tous les rêves scientifiques sont potentiellement réalisables, rien n'est impossible, les expérimentations les plus folles sont plausibles. Jules Verne en est le porte-parole. Parallèlement, les échanges d'information sont facilités. Les progrès technologiques permettent d'augmenter à la fois les distances parcourues et la vitesse d'acheminement.

L'évolution du savoir s'accélère aussi. La progression des connaissances est rapide et leur validité de plus courte durée.

Il se constitue ainsi une grande masse d'information documentaire en quelques décennies. La conséquence en est un engrenage dont nous avons encore aujourd'hui quelque peine à sortir : d'une part, la masse d'information disponible augmente de façon exponentielle, d'autre part, les tâches sont de plus en plus intellectualisées avec la progression technologique.

Par conséquent, chaque individu a des besoins accrus d'information scientifique pour agir, pendant que démocratisation et alphabétisation contribuent à augmenter le nombre d'individus qui sont en demande d'information documentaire et donc des documents qui la véhiculent. La recherche scientifique et technique est en plein essor, le nombre de chercheurs se multiplie, chercheurs qui sont à la fois demandeurs et pourvoyeurs d'information.

En même temps se développe une logique commerciale. L'information documentaire est en effet un marché providentiel pour l'édition. Outre l'augmentation du nombre de titres édités, on assiste ainsi, dans tous les domaines, à une prolifération de revues de plus en plus pointues, prolifération qui est à la fois cause et conséquence d'une concurrence sévère entre les éditeurs. L'évolution du nombre de titres de périodiques édités dans le monde est significative : « De quelques 10 000 titres par an dans le monde au début de XX^e siècle, la production de périodiques

est passée à 170 000 en 1971⁸. » C'est ce qu'on a appelé l'explosion documentaire.

Nous sommes en plein paradoxe puisqu'on a de plus en plus besoin d'information, et que l'on est de plus en plus exigeant sur la qualité de l'information en termes de rapidité, de validité, de fiabilité. Mais, l'usager a de plus en plus de mal à la maîtriser parce qu'elle est très abondante, très vite périmée, et que la multiplicité des documents qui la contiennent la présente sous des formes variées, voire contradictoires, parfois obsolètes. L'humaniste du *xxi*^e siècle est-il toujours le même que celui du *xviii*^e siècle, dépositaire de connaissances encyclopédiques ? N'est-il pas plutôt celui qui sait comment et où trouver l'information dont il a déterminé le besoin ?

1.1.3. *Évolution de la fonction documentation*

Si le besoin d'une fonction documentation est bien réel, sa reconnaissance sociale n'est qu'ébauchée.

La création de l'IIB par Paul Otlet et Henri Lafontaine est une tentative de réponse au problème posé par l'explosion documentaire. Les intentions des fondateurs sont clairement exprimées dans le rapport qu'ils ont présenté au Congrès international d'expansion économique mondiale en 1905, et dans lequel ils préconisent une organisation rationnelle de l'information et de la documentation en matière économique. Les objectifs sont fondés sur des convictions humanistes et pacifistes. Ils visent à aider le consommateur d'information à trouver ce dont il a besoin, par un traitement préalable de toute l'information disponible dans le monde. Il s'agit bien là d'une tentative d'introduire une logique de service, sur un principe démocratique, égalitariste. En fait, cet objectif a été très imparfaitement atteint pour plusieurs raisons.

D'abord, une tâche d'une telle ampleur nécessite temps, argent, et hommes, pour traiter la masse d'information existante. Les trois ont cruellement manqué aux fondateurs de l'IIB. Ensuite, Otlet et Lafontaine, visionnaires assurément, utopistes peut-être, n'ont pas pris en compte l'opinion publique, très conservatrice, vis à vis des concepts de documentation et de traitement documentaire. Ils n'ont pas été davantage suivis par la plupart des chercheurs en sciences humaines, et ont connu la solitude des pionniers. De plus, tous visionnaires qu'ils fussent, ils sont restés prisonniers de l'héritage de ce qu'ils connaissaient, la logique patrimoniale fondée sur l'encyclopédisme, plus intéressée par le traitement du document que par celui de l'information qu'il contient, même si le classement du document est fondé sur le thème qui y est traité. Enfin, victimes de leur rêve utopique, ils ont créé un outil, la

8 GUINCHAT (Claire) et MENU (Michel), *Introduction générale aux sciences et techniques de l'information et de la documentation*, Paris, Presses de l'UNESCO, 1981.

Classification décimale universelle, pour faciliter l'accès à l'information « du plus grand nombre »⁹. Or, la CDU est complexe pour des usagers non professionnels.

En résumé, pendant la première moitié du xx^e siècle, la documentation prend ses marques avec une définition de ses propres concepts, une mise au point des premières méthodes et techniques spécifiques, une ébauche des premières normes et la naissance des premières associations professionnelles. C'est en 1934 que Paul Otlet publie un manuel de documentation¹⁰, considéré comme un ouvrage fondateur, dans lequel le livre est un document parmi d'autres.

La deuxième moitié du xx^e siècle est marquée par une évolution notable de la fonction documentation, due en partie au déplacement de la problématique.

En effet, la deuxième guerre mondiale a anéanti quelques certitudes. L'expérience oblige à considérer le monde comme un ensemble instable, dynamique dont le fonctionnement est tributaire des interactions entre les éléments qui le composent. Cette approche systémique constitue un modèle pour l'analyse de l'information.

D'autre part, le constructivisme a fait prendre conscience du caractère non neutre de la perception puisque chacun s'approprie l'information en fonction de ce qu'il sait déjà, de sa culture, de son histoire, et de sa situation affective.

Enfin, le développement de l'informatique a favorisé un progrès spectaculaire. D'une part, le numérique et son immense capacité de stockage sous une forme réduite a facilité la conservation des données. D'autre part, la possibilité pour les professionnels d'utiliser une seule et même technologie a largement favorisé l'échange des données de toutes natures et du traitement documentaire fait par leurs pairs.

Au cours de ce siècle, le document cède la première place des préoccupations à l'information qu'il contient : il en est le support.

Depuis les années quatre-vingt, les progrès technologiques rapides soutiennent et favorisent une deuxième explosion documentaire. En effet, les réseaux à l'échelle de la planète sont mis en place avec les satellites, ce qui permet à l'information de circuler vite et massivement. Toutes les données sont numérisables quelle que soit leur nature – c'est ce que l'on appelle le multimédia – ce qui facilite le transfert et l'échange de l'information sous toutes ses formes.

Ainsi, à peine posée, la fonction documentaire est de nouveau en pleine mutation. Faisant l'objet depuis peu d'un métier aux caractéristiques spécifiques reconnues, elle éclate de nouveau en une foule de métiers différents : courtier, veilleur etc.

9 Classification décimale universelle : édition moyenne internationale. Liège, C.L.P.C.F., 1990. 2 vol.

10 OTLET (Paul), *Traité de documentation : Le livre sur le livre : théorie et pratique*, Bruxelles, Editions Mundaneum, 1934.

Néanmoins, on peut proposer une définition générique de la fonction documentaire :

Elle consiste à fournir aux usagers l'information répondant à leurs besoins, de façon occasionnelle ou permanente, à leur demande ou par anticipation, au coût minimum.

Ce qu'écrivait Paul Otlet en 1934 dans son *Traité de documentation*¹¹ est toujours d'actualité :

« Les buts de la documentation organisée consiste à pouvoir offrir sur tout ordre de fait et de connaissance des informations universelles quant à leur objet, sûres et vraies, complètes, rapides, à jour, faciles à obtenir, réunies d'avance et prêtes à être communiquées, mises à la disposition du plus grand nombre. » Ainsi définie, elle implique de mettre en œuvre et de faire fonctionner un système permettant d'atteindre ces objectifs.

Le système est une organisation structurée pour recueillir l'information – c'est-à-dire la collecter, la conserver sous forme de documents supports –, pour traiter l'information contenue dans les supports – c'est-à-dire l'analyser, la catégoriser, la classier, et stocker le fruit du traitement –, pour la véhiculer – c'est-à-dire la diffuser, la transférer, la transmettre, la communiquer, sous forme de documents le plus souvent.

1.1.4. La (ou les) science(s) de l'information et de la documentation ?

Le consensus n'est pas total au sein des chercheurs en science(s) de l'information sur l'affectation du singulier. Il est indéniable que singulier et pluriel représentent deux approches différentes. Nous nous en tiendrons à la formulation préconisée par l'auteur de l'article sur ce thème dans l'ouvrage de référence qu'est le *Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation*¹².

L'histoire de la science de l'information est très liée à l'histoire des techniques de la documentation, d'où son appellation (SID). Bruno Jacomy¹³ l'explique : « L'histoire des techniques (...) est culturelle. Elle fait apparaître les liens qui (...) unissent les techniques aux pratiques sociales, les savoir-faire aux arts, les innovations aux modes de vie,... » Un rapide panorama historique du ^{xx}e siècle montre comment s'y est construite la science de l'information.

Pendant l'entre deux guerres, le concept de documentation s'enrichit. Toujours « ensemble de documents recueillis »¹⁴ pour servir de preuve ou

11 OTLET (Paul), *Traité de documentation*, op. cit.

12 LE COADIC (Yves-François), « Science de l'information », in CACALY (Serge) dir., *Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation*, Paris, Nathan, 1998.

13 JACOMY (Bruno), *Une histoire des techniques*, Paris, Seuil, 1990.

14 *Le Petit Robert 1*, op. cit.

de référence, il est aussi le travail par lequel on rassemble et on rend utilisable l'information. C'est le signe de la reconnaissance d'une profession spécifique impliquant une attitude intellectuelle et un certain regard sur le monde, mais aussi du développement de connaissances appliquées et fondamentales capables d'étayer les activités documentaires.

En effet, c'est pendant les années trente que sont élaborées de nouvelles techniques d'organisation, d'analyse et de traitement documentaires, partiellement en rupture avec les méthodes bibliographiques traditionnelles¹⁵.

Ces nouvelles techniques ne s'appliquent néanmoins toujours qu'au livre. Après la deuxième guerre mondiale, la révolution électronique bouleverse le paysage informationnel.

Émerge, en 1948, la première théorie de la communication¹⁶, dans le cadre de la cybernétique. Elle représente un point de départ capital pour de nombreuses recherches en science de l'information, bien que les aspects physique et mathématique soient prééminents dans cette théorie.

Au cours des années soixante, l'information devient une valeur stratégique. Elle change de concept et de champ de connaissance de rattachement : la documentation, jusque là encore très focalisée sur le document support et l'unité documentaire, fait une place grandissante à l'information et à l'unité informative.¹⁷

Au cours du dernier quart du xx^e siècle, la SID se construit (Bruno Latour parle de « science en action »¹⁸). Les concepts se multiplient, indexation, usage, interactivité, portier, veille informative, pertinence, qualité, mercatique documentaire..., pour en citer quelques uns. Des lois spécifiques, infométriques, sont formulées, et nommées, comme la loi de Bradford, la loi de Lotka, la loi de Zipf, par exemple¹⁹.

Ce sont des savoirs spécifiques qui se constituent, mais « en tenant compte du contexte social, politique et culturel », précise Y.-F. Le Coadic²⁰.

Aujourd'hui la SID est considérée comme une « science adulte » : elle a une définition, des méthodes propres, des concepts de base, et est fondée sur des lois précises. Y. F. Le Coadic²¹ en propose la définition suivante : « La science de l'information a pour objectif l'étude des propriétés générales de l'information et l'analyse des processus de sa construction, de sa communication et de son usage. »

La SID a plusieurs facettes. Elle intègre les applications techniques de connaissances scientifiques aux besoins des systèmes d'information, en

15 Cf. 4 et 5.

16 SHANNON (Claude), WEAVER (Warren), *The mathematical theory of communication*, Urbana, University of Illinois Press, 1949.

17 Cf. 1.2.

18 LATOUR (Bruno), *La Science en action*, Paris, La découverte, 1989.

19 *Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation*, op. cit.

20 LE COADIC (Yves-François), *Usage et usagers de l'information*, Paris, ADBS, Nathan, 1997.

21 LE COADIC (Yves-François), *Science de l'information*, op. cit.

particulier pour la construction, le stockage et la diffusion de l'information. Le développement informatique et télématique, en permettant le développement des réseaux, a généré un changement épistémologique important au sein de la SID : c'est l'information qui est l'objet d'étude principal. Le document, qu'il soit concret ou virtuel, est simplement son support matériel. La SID est concernée par toute l'information, quelle que soit sa nature, qu'elle soit portée par les systèmes documentaires ou par les médias. La SID entretient des liens avec la science de l'information et de la communication, qui sont plus ou moins étroits selon les cultures. En effet, la recherche scientifique anglo-saxonne a développé deux communautés distinctes, information documentation d'un côté, et information communication de l'autre. En France, les deux axes de recherche sont presque toujours associés au sein d'une communauté unique, la science de la communication étant souvent quantitativement dominante.

En conclusion, la SID peut être considérée comme une interdiscipline, c'est-à-dire le fruit d'une collaboration interférente entre des sciences sociales et des sciences physiques. Sont plus particulièrement concernées, parmi les sciences sociales, la psychologie (pour les usages de l'information, les interactions informationnelles homme/homme ou homme/machine), la sociologie (pour la production d'information et l'explosion documentaire, la communication et l'échange social d'information), la linguistique (pour la conception de certains langages documentaires, et la recherche d'information), la pédagogie (pour les apprentissages nécessaires à la maîtrise de l'information), l'histoire, le droit. Parmi les sciences physiques, sont partie prenante principalement l'informatique (pour le stockage, la numérisation et les bases de données organisées), la télécommunication (pour les autoroutes électroniques, qui constituent une des bases fondamentales de notre société dite « de l'information »), les mathématiques statistiques (pour l'évaluation).

1.2. Les systèmes de communication du savoir

Les systèmes documentaires sont une partie de l'ensemble de tous les systèmes mis en place par l'homme pour transférer le savoir.

Selon Georges van Slype, on distingue trois niveaux de systèmes de communication du savoir²². Les systèmes de communication primaires sont concernés par la propagation des connaissances elles-mêmes par des canaux oraux ou écrits. Les systèmes de communication secondaires sont spécialisés dans la transmission d'informations sur l'information primaire, permettant ainsi de la retrouver et de la sélectionner plus facilement. Enfin les systèmes de communication tertiaires ont pour objet de communiquer une synthèse de connaissances primaires et secondaires.

22 VAN SLYPE (Georges), *Conception et gestion des systèmes documentaires*, Paris, Les éditions d'organisation, 1979. (Systèmes d'information et de documentation).

BIBLIOGRAPHIE

Principales sources utilisées dans le présent ouvrage

ACCART (Jean-Philippe), RETHY (Marie-Pierre), *Le métier de documentaliste*, Paris, Editions du cercle de la librairie, 2003.

AUBOIN (Françoise), « Politique documentaire en établissement scolaire », *Médiadoc*, septembre 2003. p. 4-15.

BOULOGNE (Arlette), *Vocabulaire de la documentation*, Paris, ADBS éditions, 2004.

CACALY (Serge) dir., *Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation*, Paris, Nathan, 1998.

CALENGE (Bertrand), *Construire une politique documentaire* Paris, Editions du cercle de la librairie, 1999. (Collection « Bibliothèques »).

CAZABON (Marie-Renée), *Le catalogage : méthode et pratiques*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1991-2003. 2 volumes.

CHEVALIER (Bernard), DORE (Dominique), SUTTER (Eric), *Guide pour la gestion d'un centre d'information*, Paris, ADBS éditions, 1995.

DALBIN (Sylvie), KARCZEWSKI (Aline), MEYRIAT (Jean), *Référentiel des métiers-types et compétences des professionnels de l'information et documentation*, Paris, ADBS Éditions, 1998.

DELACOUR (Christine), PASTOR (Michelle), *Cataloguer : mode d'emploi : initiation aux techniques du catalogage*, Paris, ABF, 2002.

DURPAIRE (Jean-Louis), *Les politiques documentaires des établissements scolaires*, Paris, ministère de l'Éducation nationale, 2004.

FEYLER (François), *L'analyse documentaire : résumer, indexer, techniques, outils*, Poitiers, CRDP de Poitou-Charente, 1995.

GUINCHAT (Claire), MENUU (Claude), *Sciences et techniques de l'information et de la documentation*, Paris, Les presses de l'Unesco, 1981.

JACOMY (Bruno), *Une histoire des techniques*, Paris, Seuil, 1990.

JURAN (Joseph), *Gestion de la qualité*, Paris, AFNOR, 1983.

LE COADIC (Yves-François), *Le besoin d'information : formulation, négociation, diagnostic*, Paris, ADBS éditions, 1998.

LE COADIC (Yves-François), *Usages et usagers de l'information*, Paris, ADBS éditions/Nathan, 1997. (Collection « 128 »).

LEFEVRE (Philippe), *La recherche d'informations : du texte intégral au thésaurus*, Paris, Hermès science, 2000.

MANIEZ (Jacques), « Des classifications aux thésaurus : du bon usage des facettes », *Documentaliste-Sciences de l'information*, n° 4-5, vol. 36, 1999. p. 249-262.

MANIEZ (Jacques), « Fusion de banques de données documentaires et compatibilité des langages d'indexation », *Documentaliste-Sciences de l'information*, n° 4-5, vol. 34, 1997. p. 212-222.

MESGUISCH (Véronique), THOMAS (Armelle), *Net recherche*, Paris, ADBS éditions, 2006.

MEYRIAT (Jean) dir., *Une déontologie, pourquoi ? Actes de la journée d'études du 6 novembre 1992*, Paris, ADBS éditions, 1994.

MICHEL (Jean), en collaboration avec SUTTER (Eric), *Pratique du management de l'information : analyse de la valeur et résolution de problèmes*, Paris, ADBS Editions, 1992.

MOLLARD (Michèle), « Le management pédagogique », *Inter-CDI*, n° 153, 1998. p. 6-10.

MOLLARD (Michèle), *Les CDI à l'heure du management*, Paris, FADBEN, 1996.

MOLLARD (Michèle), « Pour une culture de l'information. Les centres de documentation à visée pédagogique : les CDI, un cas d'école », *Documentaliste-Sciences de l'information*, n° 6, vol. 33, 1996. p. 275-279.

POUZARD (Guy), « La politique documentaire des établissements, une nécessité nouvelle », *Médiadoc*, septembre 2003. p. 16-19.

SALAÜN (Jean-Michel), *Marketing des bibliothèques et des centres de documentation*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1992. (Collection « Bibliothèques »).

SCHRIFFRIN (André), *Le contrôle de la parole : l'édition sans éditeurs, suite*, Ed. La Fabrique, 2005.

SUTTER (Eric), *Documentation, information, connaissances : la gestion de la qualité*, Paris, ADBS éditions, 2002.

SUTTER (Eric), « Communication ou animation de l'information », *Documentaliste-Sciences de l'information*, n° 2, vol. 34, 1997. p. 67-73.

SUTTER (Eric), « Les démarches marketing et qualité sont complémentaires ». *Documentaliste-Sciences de l'information*, n° 2, vol. 33, 1995. p.82-85.

SUTTER (Eric), *Service d'information et qualité : comment satisfaire les utilisateurs*, Paris, ADBS éditions, 1992.

TAFFONEAU (Marcelle), « Pour une analyse des textes institutionnels », *Média-doc*, septembre 2003. p. 20-25.

VAN SLYPE (Georges), *Conception et gestion des systèmes documentaires* Paris, Les éditions d'organisation, 1979. (Collection « Systèmes d'information et de documentation »).

Ouvrages publiés par le SCÉRÉN

ARCHAMBAULT (Michèle), BLANQUET (Marie-France), DUPAIRE (Jean-Louis) [et al.], *L'ABCD Docs : pour bien débiter*, Dijon, CRDP de Bourgogne, 2007.

ASGARALLY (Issa), AUMASSON (Dominique), BERTHON (Roselyne), [et al.], *Les professeurs documentalistes*, Orléans, CRDP du Centre, 2006 (collection « Livre bleu »).

DOMPIER (Nicolas), *Le guide de l'enseignant documentaliste, de la politique documentaire aux environnements numériques*, Besançon, CRDP de Franche-Comté, 2006. (Collection « Ressources formation »).

DURPAIRE (Jean-Louis), RIVANO (Pierre) dir., *Culture de l'information et disciplines d'enseignement*, Toulouse, CRDP de Midi Pyrénées, 2006.

FRISCH (Muriel) dir., *Nouvelles figures de l'information documentation*, Nancy, CRDP de Lorraine. (Collection « Documents, actes et rapports »).

TREUT (Michel), BLONDEL (Brigitte), CAYZEELE (Catherine) [et al], *Information et documentation : formation des élèves par le professeur documentaliste de la sixième à la troisième*, Mont-Saint-Aignan, CRDP de Haute-Normandie, 2007.

INDEX

A

ABF 39
acquisition 65, 76, 77
ADBS 38
AFNOR 49
analyse des besoins 69, 70, 87
analyse documentaire 89, 131, 147

B

besoins d'information. Voir analyse des besoins
Bibliothèque nationale de France (BNF) 22
bibliothèque publique d'information (BPI) 23
bibliothèque virtuelle 23, 160
budget 96

C

CADIST 35
catalogage 88, 124
catalogue 125, 131, 170
CDI 27, 82, 92, 96, 98, 100, 104, 108
Centre Français d'Exploitation du droit de Copie (CFC) 54
classement 21, 142, 146
CNIL 55
conservation 19, 20, 21
Convention de Berne 48
cote 79, 125, 127, 143
culture informationnelle 22, 32, 62, 69, 73, 168

D

DADVSI 53
dépôt légal 23, 41, 49
descripteur 149, 158

désherbage 26, 67
document 7, 17, 22, 123
documentaliste 7, 29, 32, 37
documentation 7, 10, 13, 14
droit de prêt 51
droit de reproduction 54
droit d'auteur 47, 52
Dublin Core 46, 58

E

EBLIDA 40
environnement numérique de travail 162
équation de recherche 177, 178
évaluation 29, 65, 89, 101, 110, 116, 122
explosion documentaire 12, 13, 19

F

FADBEN 38
fichier d'autorité. Voir liste d'autorité
fichier inverse 149
FID 39
format 56, 57

G

Gestion des Ressources Humaines 91

H

hypermédia 156, 167

I

IFLA 40
image de marque 107, 121
indexation 138, 147
indexation automatique 157
information 8, 12, 15, 21, 31, 36, 47, 63, 68

information scientifique et technique 11, 43, 44, 76

infrastructure informationnelle. Voir culture informationnelle

ISBD 45, 126, 127

ISBN 42

ISSN 42

L

lecture publique 22, 24, 145

liste d'autorité 56, 148

littérature grise 19

logiciel documentaire 71, 122, 140, 155

logiciel portail 156

LOM 46, 158

M

maîtrise de l'information. Voir culture informationnelle

Marc. Voir format

moteur 175

multimédia 13, 19

N

nature 19, 68

norme 44, 49, 130, 131, 148, 153

notice 124, 126

nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) 35, 154

O

OCLC 58

ontologie 159

OPAC 176

opérateurs booléens. Voir équation de recherche

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) 48

P

point d'accès 127, 148

politique documentaire 25, 34, 61, 64, 137

portail 162, 175

positionnement 105

produit 82, 154, 169

Q

qualité 110, 133

R

rappel 139, 177, 179

recherche d'information 67, 125, 127, 132, 138, 165, 166, 171, 173

recherche documentaire. Voir recherche d'information

répertoire 175

réseau 13, 25, 26, 35, 57, 65, 162

revue électronique 160

RSS 161

S

satisfaction 68, 74, 89, 98, 111, 113, 121

SCEREN 26, 154

service 81, 82, 102, 105, 154

servuction 100, 101

Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (SOFIA) 51

stockage 9, 89

SUDOC 59

système d'information 9, 16, 21, 25, 28, 81, 90, 97, 98, 102, 106, 115, 120

système expert 155

T

traitement de l'information 9, 20, 21, 35, 44, 67, 116, 130, 131, 154, 157

traitement documentaire. Voir traitement de l'information; Voir traitement de l'information

troncature 179

U

UNIMARC. Voir format

URFIST 28

usabilité 74

V

vedettes. Voir point d'accès

Visual Catalog 162

voisinage 179

ATOUS POUR RÉUSSIR

Cet ouvrage s'adresse à ceux qui, candidats au CAPES de documentation étudiants des filières métiers du livre et de la documentation, ou personnels recrutés pour travailler dans des centres de documentation sans connaissances ni expériences spécifiques, ont besoin d'acquérir les fondamentaux du métier. Tous entreront, grâce à cet ouvrage, dans la culture professionnelle des documentalistes en général, et des professeurs documentalistes en particulier.

L'auteur n'a pas la prétention de rendre compte de façon exhaustive des recherches en sciences de l'information, ni de former des documentalistes chevronnés en quelques pages mais seulement de brosser un cadre général dans lequel les techniques documentaires et managériales de base sont expliquées, replacées dans leur perspective historique, leurs enjeux pour l'éducation et leurs évolutions récentes.

Anne-Marie Beis-Filleron a été responsable de la préparation au CAPES de documentation à l'IUFM de l'académie de Montpellier ainsi que du service commun de documentation de ce même institut.

académie
de Montpellier 

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Prix : 14,90 €

Réf. : 340T0040

ISBN : 978-2-86626-332-4

ISSN : 1258-2360

